

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 19 septembre 2024.

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

**Absents excusés** : Christiane DENIZARD (procuration donnée à Angélique BEAUDOIN), Florence QUIGNON (procuration donnée à Sylviane CAILLE).

**Secrétaire de séance** : Richard MARCEAUX.

**Nombre de Conseillers**

- En exercice ..... 13
- Présents ..... 11
- Votants ..... 13

**Objet** : Choix des entreprises dans le cadre de la procédure adaptée – Projet de création d'un préau et de sanitaires au restaurant scolaire du groupe scolaire Marc O'Neill de Lorris

**Délibération n°42/2024**

**Madame Le Maire rappelle** à l'assemblée le projet de travaux au restaurant scolaire de l'école Marc O'Neill de Lorris (création d'un préau et de sanitaires) qu'elle avait déjà présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15/02/24. Depuis, une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée.

**Madame le Maire présente** au Conseil Municipal le récapitulatif des offres pouvant être retenues, qui a été présenté par Monsieur CARNOY, Architecte A.M.O., lors de la Commission d'Appel d'Offres du 25 septembre 2024 et demande aux membres du Conseil Municipal de valider le choix des entreprises retenues, qui sont les suivantes :

Lot	Objet	Entreprise	Montant offre retenue H.T.
Lot 1	Démolition gros oeuvre	Etablissement MALARD	59 091.49 €
Lot 2	VRD Espaces verts	GAUCHERON	27 059.30 €
Lot 3	Menuiseries extérieures, charpente, couverture, bardage	BORDI BOIS	105 151.82 €
Lot 4	Menuiseries intérieures, cloisonnement, faux-plafonds, revêtements de sols, faïence	GAUTHIER	18 800.00 € + 2 015.98 € (variante)
Lot 5	Plomberie, sanitaire, électricité	SARL 2EC ELEC	18 464.96 €
<i>Total</i> :			230 583.55 €

**Madame le Maire ajoute** que le projet sera subventionné à 61 % à raison de 36 % par le Conseil Départemental et 25 % par la D.E.T.R. Il restera donc un reste à charge de 39 % pour les deux communes de Lorris et Noyers à diviser en fonction du prorata d'élève Lorris/Noyers dans les écoles.

**Madame le Maire souligne** que la collectivité de Noyers devra donc participer financièrement à ces travaux, au prorata du nombre d'élèves de Noyers fréquentant l'école Marc O'Neill de Lorris, suite au calcul de la répartition des frais scolaires année 2024-2025.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le choix des entreprises retenues et listées ci-dessus, dans le cadre du marché « création d'un préau et de sanitaires au restaurant scolaire du groupe scolaire Marc O'Neill de Lorris »
- autorise la Mairie de Lorris à répercuter les frais engagés liés aux travaux dudit marché, au prorata du nombre d'élèves de Noyers fréquentant l'école Marc O'Neill, sur le calcul de la répartition des frais scolaires année 2024-2025,
- dit que la Mairie de Noyers s'engage à régler lesdits frais engagés pour le marché « création d'un préau et de sanitaires au restaurant scolaire du groupe scolaire Marc O'Neill de Lorris », au prorata du nombre d'élèves de Noyers fréquentant l'école Marc O'Neill sur le calcul de la répartition des frais scolaires année 2024-2025 et dit que le montant devra être prévu au budget 2025.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX



Monsieur Le Secrétaire de séance,  
Richard MARCEAUX.